



**Protocole de Prévention
de la Covid-19
Compétitions Régionales
applicable au 1^{er} octobre 2022**

**(et tours de Coupes Nationales
organisées par la LBFCF)**

Saison 2022-2023

Contexte COVID-19



Table des matières

Introduction	3
Principes fondamentaux.....	3
<i>Désignation d'un référent Covid.....</i>	<i>3</i>
<i>Respect des gestes barrières</i>	<i>3</i>
<i>Renforcement des dispositifs d'hygiène individuels et collectifs.....</i>	<i>3</i>
<i>Protection renforcée des acteurs du jeu.....</i>	<i>4</i>
Organisation générale d'une rencontre dans un ERP	4
<i>Port du masque</i>	<i>4</i>
<i>Vestiaires des équipes et arbitres</i>	<i>4</i>
<i>Contrôle des équipements.....</i>	<i>4</i>
<i>Entrées et sorties des équipes et officiels.....</i>	<i>4</i>
<i>Bancs de touche</i>	<i>5</i>
<i>Ramasseurs de balle et animations.....</i>	<i>5</i>
<i>Protocole d'avant-match préconisé</i>	<i>5</i>
<i>Activités des médias.....</i>	<i>5</i>
<i>Accueil du Public</i>	<i>5</i>
<i>Buvettes - restauration</i>	<i>5</i>
Règles à observer en cas de virus circulant dans un club	5
Annexe 1 : Gestion des signes du Covid-19 au sein du groupe	7
Annexe 2 : Suivi des arbitres et délégués.....	9

Introduction

Depuis le 1er août 2022, le « pass sanitaire » n'est plus exigé dans aucun lieu, conformément à la loi mettant fin aux « régimes d'exception » créés pour lutter contre l'épidémie liée à la Covid-19. De même, le port du masque n'est plus obligatoire dans les établissements recevant du public.

Pour autant la Ligue Bourgogne-Franche-Comté de football souhaite rappeler à ses clubs, à travers ce document, quelques grands principes visant protéger les acteurs des rencontres et assurer le bon des compétitions durant la saison 2022/2023.

Même si les règles gouvernementales se sont adoucies, il est attendu de la part de toutes les parties prenantes un comportement exemplaire en matière d'hygiène et de respect des mesures de prévention.

Il convient de noter que les dispositions qui suivent tiennent compte du cadre législatif, des recommandations gouvernementales et avis scientifiques et médicaux en vigueur à la date de publication du présent document qui pourra donc faire l'objet d'adaptations.

Il s'applique aux compétitions suivantes :

- ⇒ **Championnats Régionaux**
- ⇒ **Coupes nationales pour les rencontres organisées par les ligues**
- ⇒ **Coupes régionales et départementales**

Principes fondamentaux

Désignation d'un référent Covid

Chaque club désigne un « **Référent Covid** » dont la mission est de vérifier la bonne mise en œuvre de l'ensemble des dispositions du présent protocole et d'être l'interlocuteur privilégié des autorités et des instances sur ce sujet. **Il est conseillé d'avoir une « Equipe Covid ». Cette personne doit être déclarée dans Footclubs.**

Le Président du Club doit identifier les personnes faisant partie de l'équipe Covid afin que la mise en œuvre ne repose pas sur une seule personne.

Un membre de cette « équipe Covid » doit être présent à chaque match officiel à domicile de ses équipes de jeunes et/ou senior afin de vérifier l'application et le respect sur le site des mesures sanitaires pendant toute la durée de la manifestation, et de rappeler les mesures en cas de constatation de non-respect.

Les missions principales du « **Référent covid ou membre de l'équipe Covid** » sont de :

1. Coordonner la mise en œuvre du dispositif sanitaire et en assurer le pilotage opérationnel
2. Informer et sensibiliser les joueurs et le personnel encadrant aux mesures sanitaires contre la propagation du virus pour l'organisation des rencontres.

Respect des gestes barrières

L'application des gestes barrières, constituant la mesure la plus efficace pour lutter contre la propagation du virus, **doit être respectée en tout lieu et à tout moment.**

Renforcement des dispositifs d'hygiène individuels et collectifs

Afin de prévenir le risque de contamination et en fonction de l'analyse des risques, un plan de nettoyage, désinfection et aération des différents espaces du stade doit être mis en œuvre, en apportant un soin particulier à la désinfection régulière aux moyens d'agents virucides respectant la norme NR 14-476 de tout objet ou surface régulièrement touchés et susceptibles d'avoir été contaminés (zones de contact).

Par ailleurs, il convient de renforcer la mise à disposition d'agents nettoyants adaptés au lavage des mains

(savon et/ou solution hydroalcoolique) à destination des personnes entrant au stade à l'entrée et à la sortie du site et des espaces internes clos et à l'intérieur des sanitaires).

Protection renforcée des acteurs du jeu

L'objectif premier est que chaque rencontre se déroule et arrive à son terme dans de bonnes conditions. La zone sportive (vestiaires – tunnel d'accès au terrain) ne doit être accessible qu'aux seules personnes ayant une fonction essentielle.

Le port du masque est recommandé au sein des espaces clos.

Il est souhaitable d'éviter et de limiter les rassemblements dans la zone vestiaires, notamment à l'entrée et à la sortie du terrain des joueuses/joueurs et staff (échauffement et match).

L'arrivée et le départ au stade des équipes doivent être échelonnés, en minimisant au maximum le contact avec le public.

Organisation générale d'une rencontre dans un ERP

Le délégué de la rencontre à la charge de garantir le respect du protocole dans la zone vestiaire et s'assurer que le club recevant a mis en place un dispositif permettant le respect des dispositions réglementaires.

Port du masque

Le port du masque n'est plus obligatoire pour toute personne souhaitant entrer dans un équipement sportif couvert ou de plein air.

Vestiaires des équipes et arbitres

L'exploitation de la zone vestiaires doit faire l'objet d'une attention particulière afin de protéger les joueurs et officiels. Seules les personnes ayant une mission essentielle à l'organisation de la rencontre doivent pouvoir accéder à cette zone.

Il est préconisé de réduire la durée du passage au vestiaire avant et après le match. L'accès aux vestiaires des équipes, des arbitres ainsi qu'au bureau des délégués doit être particulièrement limité. La présence des personnes majeures ou mineures non concernées par l'organisation du match (famille, etc.) est strictement interdite dans cette zone.

Le délégué de la rencontre ainsi que les observateurs des arbitres, devront limiter la durée de leur présence, en évitant tout contact avec les joueurs et staff, et en respectant la distanciation physique.

Le remplissage de la FMI se fera après utilisation du gel hydroalcoolique par chaque intervenant avant son utilisation de la tablette. Important : il est proscrit de nettoyer la tablette avec ce gel hydroalcoolique, réserver aux mains, au risque de la détériorer.

Contrôle des équipements

L'arbitre effectue, dans la mesure du possible, ce contrôle à l'extérieur (hors de toute zone de rassemblement).

Entrées et sorties des équipes et officiels

L'entrée et la sortie de la zone vestiaires doit se faire de façon à limiter les interactions entre les joueurs et officiels.

Pour limiter au maximum l'attroupement dans la zone d'attente des joueurs, les staffs techniques et joueurs remplaçants des deux équipes doivent sortir de la zone avant ou après la sortie des joueurs titulaires et des arbitres

Bancs de touche

Les bancs de touche et les zones additionnelles en gradins ne doivent être occupés que par les joueurs, le staff technique et les officiels accrédités.

Des bancs complémentaires (ou sièges) à destination du personnel médical (médecin et secouristes) sont installés au bord terrain.

Ramasseurs de balle et animations

Les ramasseurs de balle accèdent à l'aire de jeu depuis leur vestiaire par un accès autre que l'accès joueur. Ils utilisent du gel hydroalcoolique.

Les Escort kids (jeunes licencié(e)s accompagnant les équipes) sont autorisés dans le cadre défini ci-après :

o ils doivent emprunter un accès autre que celui du tunnel joueurs.

o ils se positionnent en ligne, espacés, avant l'entrée des joueurs.

o les joueurs viennent s'aligner derrière les Escort kids .

o Aucun contact physique avec les joueurs

Toute animation d'avant match, à la mi-temps ou après match doit être mise en place dans le plus strict respect des règles sanitaires.

Protocole d'avant-match préconisé

1. Les joueurs d'une même équipe entrent ensemble sur l'aire de jeu. Les joueurs et officiels entrent de manière séquentielle sur l'aire de jeu, club recevant en dernier, sous la responsabilité du délégué.
2. La cérémonie de salutation entre les entraîneurs, les arbitres et le délégué est supprimée.
3. Le croisement et la poignée de mains entre les acteurs du jeu sont supprimés.
4. Les photos des équipes par les photographes sont autorisées, à distance.

Activités des médias

Aucun journaliste / photographe ne peut se rendre dans la zone vestiaire durant la manifestation (dès l'arrivée des équipes ou officiels et jusqu'à leur départ).

Accueil du Public

L'accueil du public ne fait à ce jour l'objet d'aucune mesure de restriction.

Buvettes - restauration

Les buvettes sont autorisées et la consommation de nourriture et de boisson est possible dans le respect des protocoles sanitaires.

Règles à observer en cas de virus circulant dans un club

En accord avec les services de l'ARS, la Ligue Bourgogne-Franche-Comté demande à ces clubs d'appliquer strictement les règles énoncées ci-dessous :

A partir de 4 nouveaux joueurs ou joueuses isolés sur 7 jours glissants, le virus est circulant dans le club.

L'ARS sera informée et prendra les décisions sur les mesures à prendre pour l'ensemble des joueurs et du staff.

Il appartient à chaque club de réaliser le suivi et la comptabilisation des cas positifs amenant à déterminer si le virus est circulant dans le club.

Saisine de la commission d'organisation en charge de la compétition

La commission d'organisation en charge de la compétition concernée est chargée de se positionner sur les reports de match selon les circonstances ci-après, après avis des instances médicales.

Dans l'hypothèse du virus circulant dans un club, le référent Covid du club doit :

- ⇒ Alerter immédiatement la Ligue (pour les compétitions régionales)
- ⇒ Fournir l'attestation ARS sur la situation.

Le report ne peut être envisagé que si l'une des deux conditions ci-dessous est avérée

- A partir de 4 nouveaux cas positifs de joueuses/ joueurs le jour du match,
 - (en Championnat Futsal , à partir de 3 cas positifs)
- L'ARS impose un isolement de l'équipe pour 7 jours.

Après étude des documents fournis, la Commission d'organisation peut décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant dans le groupe. Précision : la notion de groupe s'entend par les licenciés concernés par une rencontre officielle donnée. Il n'est pas étendu à l'ensemble des licenciés d'un club.

Pour les coupes nationales, et notamment leurs phases régionales, compte tenu du calendrier, aucun report de rencontre ne sera admis. Si la rencontre ne peut se jouer du fait de l'isolement de certains joueurs ou de l'équipe, le club est retiré de la compétition.

Personne de contact Ligue BFC de Football

Mr Michel Nageotte : 06-82-43-78-60

Annexe 1 : Gestion des signes du Covid-19 au sein du groupe

Situation d'isolement des personnes :

Tout membre du groupe sportif qui développe des symptômes indiquant une infection potentielle à la Covid-19 (*fièvre ou sensation de fièvre, toux, maux de tête, courbatures, fatigue inhabituelle, perte brutale de l'odorat, disparition totale du goût, mal de gorge, éruptions cutanées, diarrhée, difficultés respiratoires*) doit être isolé du reste du groupe et réaliser immédiatement un test PCR, ou antigénique suivi d'une confirmation par test PCR en cas de résultat positif.

1. Si le résultat de ce test est **négatif** :

Ce joueur peut sortir de l'isolement après avis médical.

2. Si le résultat de ce test est **positif** :

L'isolement est obligatoire :

⇒ **avec un schéma vaccinal complet,**

- pour une durée de **5 jours pleins** si le test antigénique ou PCR réalisé le 5ème jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- pour une durée de **7 jours pleins** dans le cas contraire

⇒ **avec un schéma vaccinal incomplet,**

- pour une durée de **7 jours pleins** si le test antigénique ou PCR réalisé le 7ème jour est négatif et en l'absence de symptômes depuis 48 heures
- pour une durée de **10 jours pleins** dans le cas contraire

A la sortie de l'isolement, la reprise de l'entraînement individuel peut commencer de façon progressive.

Un bilan cardiaque ou tout autre bilan nécessaire est préconisé en fonction de la symptomatologie et de l'avis du médecin traitant. Selon les recommandations du club, des cardiologues du sport, la reprise de la compétition ne peut avoir lieu avant le 8ème jour après la fin de la fièvre.

Gestion des cas contacts

Toute personne du groupe sportif déclarée cas contact avec la ou les personne(s) testée(s) positive(s),

- ⇒ qui dispose d'un **schéma vaccinal complet**, l'isolement n'est pas obligatoire, à condition de réaliser un test antigénique ou PCR ou un autotest à J+2
- ⇒ qui dispose d'un **schéma vaccinal incomplet**, l'isolement est obligatoire pour une durée de 7 jours pleins, et un test antigénique ou PCR doit être réalisé à l'issue de l'isolement



LES RÈGLES D'ISOLEMENT

**Je suis complètement vacciné
ou j'ai moins de 12 ans***

**Je ne suis pas vacciné
ou pas complètement**

**JE SUIS
POSITIF**

JE M'ISOLE PENDANT 7 JOURS

Je peux réduire mon isolement à **5 jours**
si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif
ET si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

JE M'ISOLE PENDANT 10 JOURS

Je peux réduire mon isolement à **7 jours**
si j'ai un test antigénique ou RT-PCR négatif
ET si je n'ai plus de symptômes depuis 48h.

PAS D'ISOLEMENT

Mais j'applique strictement les gestes barrières.

**JE SUIS CAS
CONTACT**

Je réalise un test antigénique ou RT-PCR ou un autotest 2 jours après avoir appris que j'ai été en contact avec une personne testée positive.

Si l'un de mes tests est positif, je deviens un cas et je m'isole.**

21/03/2022

* Pour les enfants de moins de 3 ans, se référer au protocole spécifique des Établissements d'Accueil du Jeune Enfant.

** Si mon autotest ou mon test antigénique est positif, je dois confirmer le résultat par un test RT-PCR.

Annexe 2 : Suivi des arbitres et délégués

Devant tout symptôme le jour du match, l'arbitre ou le délégué doit être isolé sans délai.

Si l'arbitre ou le délégué est symptomatique ou asymptomatique à la suite d'une contamination par le virus, la durée d'isolement et les conditions de sortie sont identiques à celles prévues en annexe 1.

Liens utiles :

[Info Coronavirus Covid-19 - Questions réponses | Gouvernement.fr](#)

[info coronavirus Covid 19 - Isolement | Gouvernement.fr](#)